

VIRE, le 28 juin 2016

Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire  
Normandie,

Cher(e) Collègue,

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 juin 2016, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué **le mercredi 29 juin 2016, à 20 heures 30**, à l'hôtel de Ville et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, les délibérations correspondantes aux questions inscrites à l'ordre du jour du 27 juin seront prises sans condition de quorum.

Veillez agréer, Chère(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER